

Département de la Haute Garonne (31)

Commune de Lherm

Etude diagnostique des réseaux  
d'assainissement

**CARTE DE ZONAGE D'ASSAINISSEMENT  
DES EAUX PLUVIALES**

Commentaires :  
Carte réalisée dans le cadre de la  
mise à jour du Schéma Communal  
d'Assainissement - Phase 4

Nord

Echelle : 1/2500

Carte éditée le 08/06/2018 par Stéphane COUILLAUD

Version 1 du document

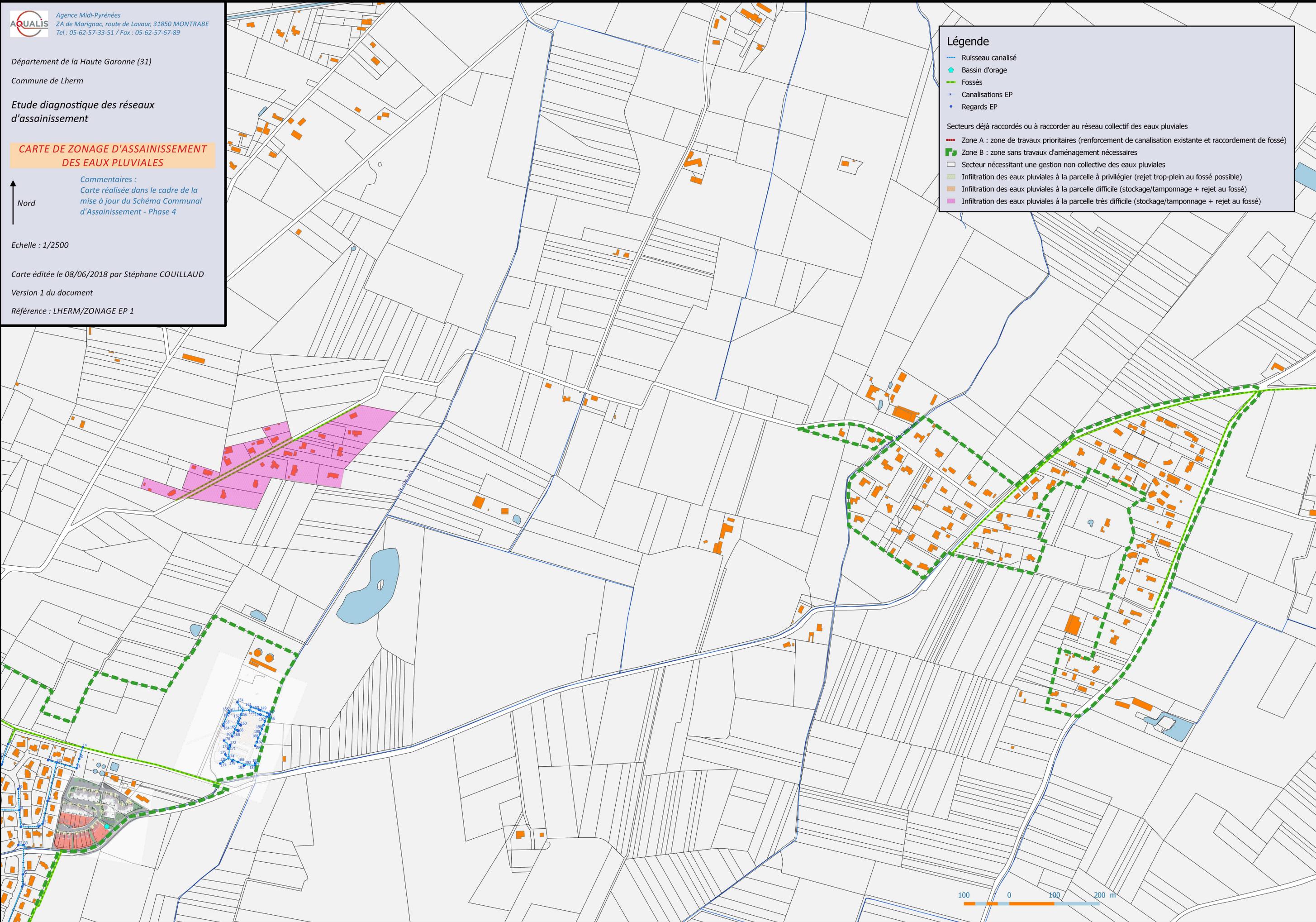
Référence : LHERM/ZONAGE EP 1

**Légende**

- Ruisseau canalisé
- Bassin d'orage
- Fossés
- Canalisations EP
- Regards EP

Secteurs déjà raccordés ou à raccorder au réseau collectif des eaux pluviales

- Zone A : zone de travaux prioritaires (renforcement de canalisation existante et raccordement de fossé)
- Zone B : zone sans travaux d'aménagement nécessaires
- Secteur nécessitant une gestion non collective des eaux pluviales
- Infiltration des eaux pluviales à la parcelle à privilégier (rejet trop-plein au fossé possible)
- Infiltration des eaux pluviales à la parcelle difficile (stockage/tamponnage + rejet au fossé)
- Infiltration des eaux pluviales à la parcelle très difficile (stockage/tamponnage + rejet au fossé)



Département de la Haute Garonne (31)

Commune de Lherm

Etude diagnostique des réseaux  
d'assainissement

**CARTE DE ZONAGE D'ASSAINISSEMENT  
DES EAUX PLUVIALES**

Commentaires :  
Carte réalisée dans le cadre de la  
mise à jour du Schéma Communal  
d'Assainissement - Phase 4

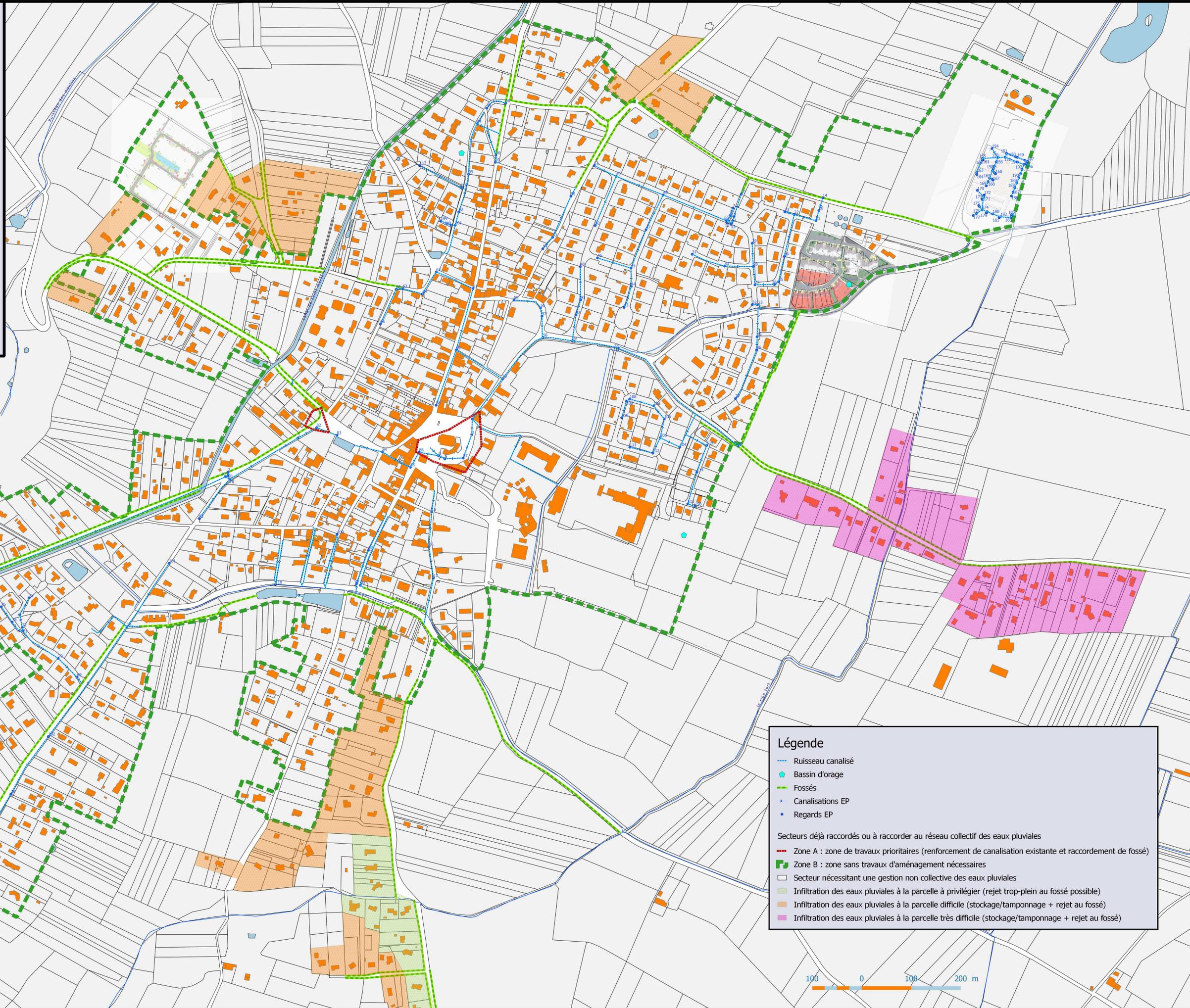
Nord

Echelle : 1/2500

Carte éditée le 08/06/2018 par Stéphane COUILLAUD

Version 1 du document

Référence : LHERM/ZONAGE EP 2



**Légende**

- Ruisseau canalisé
- Bassin d'orage
- Fossés
- Canalisations EP
- Regards EP

Secteurs déjà raccordés ou à raccorder au réseau collectif des eaux pluviales

- Zone A : zone de travaux prioritaires (renforcement de canalisation existante et raccordement de fossé)
- Zone B : zone sans travaux d'aménagement nécessaires
- Secteur nécessitant une gestion non collective des eaux pluviales
- Infiltration des eaux pluviales à la parcelle à privilégier (rejet trop-plein au fossé possible)
- Infiltration des eaux pluviales à la parcelle difficile (stockage/tamponnage + rejet au fossé)
- Infiltration des eaux pluviales à la parcelle très difficile (stockage/tamponnage + rejet au fossé)



Département de la Haute Garonne (31)

Commune de Lherm

Etude diagnostique des réseaux  
d'assainissement

**CARTE DE ZONAGE D'ASSAINISSEMENT  
DES EAUX PLUVIALES**

Commentaires :  
Carte réalisée dans le cadre de la  
mise à jour du Schéma Communal  
d'Assainissement - Phase 4

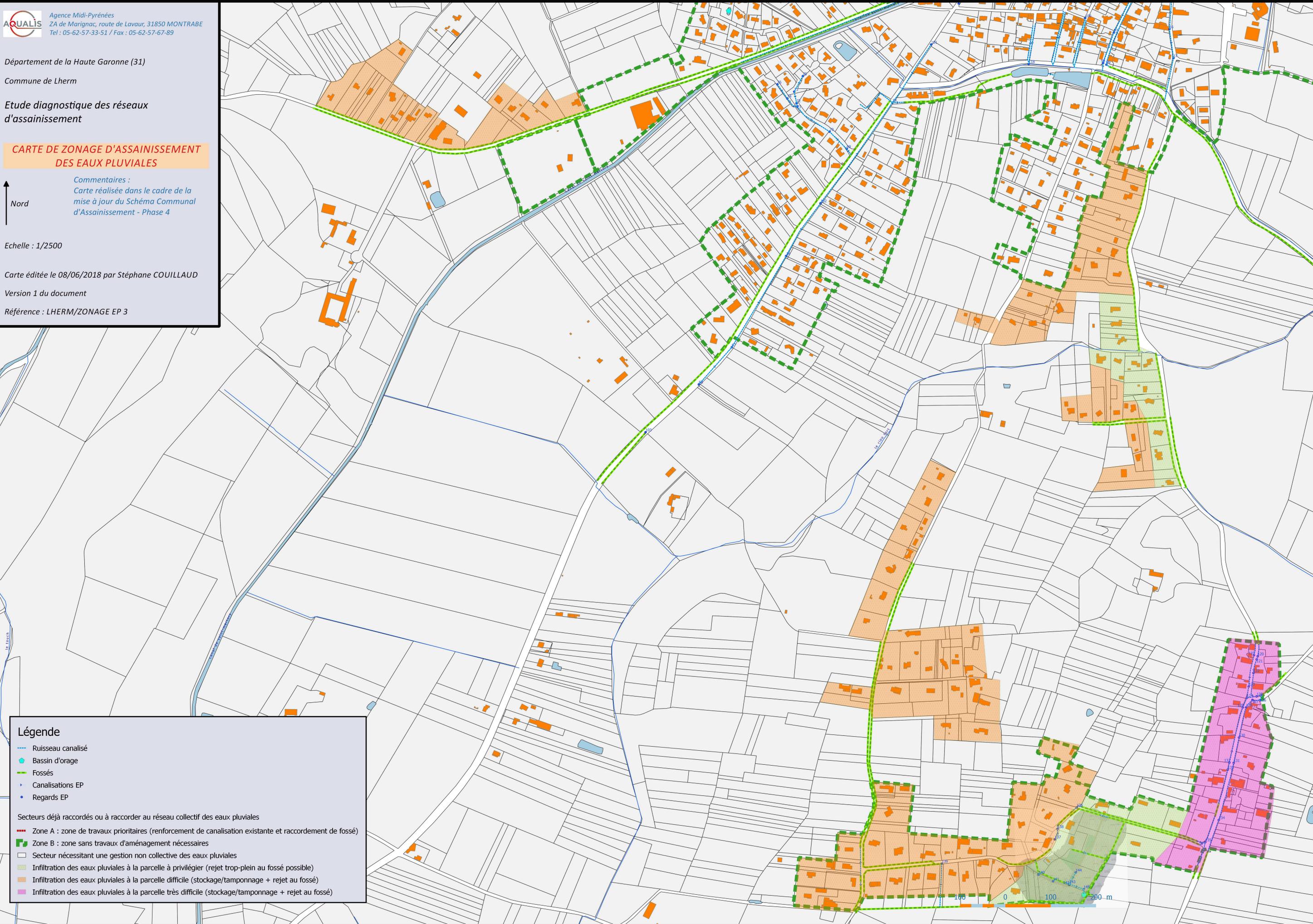
Nord

Echelle : 1/2500

Carte éditée le 08/06/2018 par Stéphane COUILLAUD

Version 1 du document

Référence : LHERM/ZONAGE EP 3



**Légende**

- Ruisseau canalisé
- Bassin d'orage
- Fossés
- Canalisations EP
- Regards EP

Secteurs déjà raccordés ou à raccorder au réseau collectif des eaux pluviales

- Zone A : zone de travaux prioritaires (renforcement de canalisation existante et raccordement de fossé)
- Zone B : zone sans travaux d'aménagement nécessaires
- Secteur nécessitant une gestion non collective des eaux pluviales
- Infiltration des eaux pluviales à la parcelle à privilégier (rejet trop-plein au fossé possible)
- Infiltration des eaux pluviales à la parcelle difficile (stockage/tamponnage + rejet au fossé)
- Infiltration des eaux pluviales à la parcelle très difficile (stockage/tamponnage + rejet au fossé)

**CARTE DE ZONAGE D'ASSAINISSEMENT  
DES EAUX PLUVIALES**

Commentaires :  
Carte réalisée dans le cadre de la  
mise à jour du Schéma Communal  
d'Assainissement - Phase 4

Nord

Echelle : 1/2500

Carte éditée le 08/06/2018 par Stéphane COUILLAUD

Version 1 du document

Référence : LHERM/ZONAGE EP 4

**Légende**

- Ruisseau canalisé
- Bassin d'orage
- Fossés
- Canalisations EP
- Regards EP

Secteurs déjà raccordés ou à raccorder au réseau collectif des eaux pluviales

- Zone A : zone de travaux prioritaires (renforcement de canalisation existante et raccordement de fossé)
- Zone B : zone sans travaux d'aménagement nécessaires
- Secteur nécessitant une gestion non collective des eaux pluviales
- Infiltration des eaux pluviales à la parcelle à privilégier (rejet trop-plein au fossé possible)
- Infiltration des eaux pluviales à la parcelle difficile (stockage/tamponnage + rejet au fossé)
- Infiltration des eaux pluviales à la parcelle très difficile (stockage/tamponnage + rejet au fossé)

